

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 3 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 3 octobre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATTELLIER à Benoit BALAIS

Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231009-23_05849-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 6-1-5
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-109 - Contrat administratif de location d'une licence IV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu la commission développement économiques du 28 septembre 2023,
Considérant qu'il convient d'éviter la préemption de cette licence qui vient à échéance en novembre 2023.

La commune a acheté la licence IV de débit de boissons du commerce de la commune déléguée de Proussy en 2018.

Madame CAILLOT, exploitante de l'établissement « La pizzeria Saint-Martin » situé n°142 rue Saint-Martin sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau a fait la demande de louer la licence IV de débit de boissons appartenant à la Commune. Le commerce a déjà ouvert ses portes le 2 octobre 2023.
Madame CAILLOT a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons.

Il est donc proposé de louer au demandeur la licence IV de débit de boissons à titre gracieux pour les 6 premiers mois puis moyennant une redevance mensuelle de 80 € à compter du 7^{ème} mois. Le contrat de location prendra effet au 2 octobre 2023 et aura une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation avec préavis de 6 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes et modalités du contrat de location de la licence IV à l'égard de Madame CAILLOT exploitante de la Pizzeria Saint-Martin,
- **ACCEPTE** de louer à titre gracieux pour les 6 premiers mois puis moyennant une redevance mensuelle de 80 € à compter du 7^{ème} mois,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit contrat, et tout avenant y afférent, et d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 9 octobre 2023
Le Maire, Valérie DESQUESNE

